Charte de tarification des actions de médiation culturelles des librairies indépendantes

Librairies Indépendantes en Nouvelle-Aquitaine

Juin 2023

La Charte, c'est quoi ?

Elle vise à assurer la promotion de la littérature à travers ses actions culturelles.
Parmi les nombreuses facettes du métier de libraire, le rôle de médiateurice culturel·le s'est accentué ces dernières années et nous nous en sommes emparé avec enthousiasme.
Cependant, cette mission requiert des savoirs-faire, de la disponibilité et du temps de travail, souvent invisibilisé. Par cette charte, nous souhaitons informer et proposer une rétribution juste pour les actions complémentaires à la vente des livres.

La librairie indépendante est un commerce de détail de livres neufs.

Les libraires sont des acteurices culturel·le·s, capables d'orienter leurs client·e·s. iels font vivre leur fonds, sont garant·e·s de la diversité culturelle grâce à une offre variée. En organisant des animations, expositions, et en participant à des manifestations, iels permettent au public d'accéder à une culture variée de qualité.

Cet engagement quotidien dans nos librairies, nous le promouvons hors nos murs à travers les différentes actions de médiations culturelles pour lesquelles nous sommes sollicité·e·s.

Nous estimons la tarification du temps de travail de préparation et de participation à ces actions en nous basant sur les préconisations du Centre National du Livre pour la rémunération des intervenant·e·s dans les manifestations littéraires et les programmes d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2022.

Une indemnisation en chiffre d'affaires et non en rémunération

Notre parti pris est de proposer une prestation sous forme de facturation par la librairie, et non pas une rémunération des libraires : ces interventions se font sur le temps de travail et sont couvertes par la rémunération par la librairie des salariés et gérant.e.s, c'est donc bien la librairie qui doit être indemnisée pour la mise à disposition de savoir-faire et pour le temps de travail consacré à ces projets.

Tarifs 2023	Prix HT	Inclus
Intervention d'1h en établissement scolaire de la maternelle à la prépa + préparation • Médiation culturelle sur les métiers du livre ou/et • Présentation de livres	75 €	• Préparation concertée avec l'enseignant.e : choix des livres, adaptation de la présentation au public • Préparation • Intervention
Intervention en établissement scolaire de la maternelle à la prépa (demi-journée soit 4h) + préparation • Médiation culturelle sur les métiers du livre • Présentation de livres	250€	
Intervention en établissement scolaire de la maternelle à la prépa journée complète + préparation • Médiation culturelle sur les métiers du livre • Présentation de livres	500€	
Modération rencontre littéraire + préparation	250€	• Préparation concertée avec l'organisateurice : adaptation de la présentation au public • Préparation, lecture des titres des invité.e.s, choix des questions, déroulé • Intervention
Présentation de livres ou formations sur les fonds auprès des médiathèques	250 € la demi-journée 500 € la journée entière	
Ingénierie culturelle	75 € par heure de travail	• Invitation d'auteurices pour une autre structure • Portage administratif de financement et rémunération des auteurices • Pilotage logistique

Facturer ses prestations : recommandations

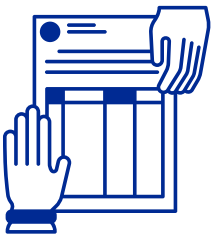

- Dans le logiciel, créer une nouvelle famille de produits "Prestation", avec des rayons de type "médiation culturelle", "ingénierie culturelle". Le CA pourra de cette manière être analysé séparément des ventes de livres.

- Vous pouvez à chaque demande créer un produit qui détaille la prestation : "animation table ronde..." de manière à pouvoir établir des devis.
- TVA 20%
- Utiliser les champs libres pour détailler l'engagement : nature, durée, préparation incluse...

Selon la négociation menée, vous appliquez éventuellement une remise sur le tarif du produit et vous sortez une facture.

Par exemple : partenariat historique avec la librairie, vous voulez poursuivre la gratuité, appliquez une remise 100% mais produisez tout de même un devis, de manière à pouvoir valoriser votre contribution. Si c'est pour une association d'intérêt général, cela peut même être valorisé avec une convention de mécénat en "don en nature".

Cela permet aussi une contractualisation entre la librairie et la structure commanditaire.

Les barèmes kilométriques à appliquer pour vos déplacements

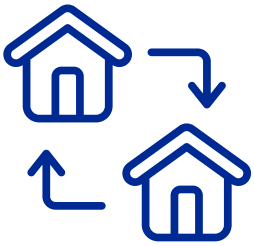

Conformément à l'annonce du gouvernement, les nouveaux barèmes kilométriques, qui viennent d'être dévoilés, sont revalorisés de 5,4%, afin de tenir compte de l'inflation subie en 2022.

Après une augmentation de 10% l'an dernier, le gouvernement avant annoncé une nouvelle revalorisation des barèmes d'évaluation forfaitaire des frais de véhicule. Une hausse fixée à 5,4% afin de tenir compte de l'inflation subie en 2022. C'est désormais chose faite, et les nouveaux barèmes sont les suivants :

Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques pour 2022 (automobiles)

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	0,529	(d x 0,316) + 1 065	0,370
4 CV	0,606	(d x 0,340) + 1 330	0,407
5 CV	0,636	(d x 0,357) + 1 395	0,427
6 CV	0,665	(d x 0,374) + 1 457	0,447
7 CV et plus	0,697	(d x 0,394) + 1 515	0,470
(d = distance parcourue à titre professionnel)			